



L'ACTUALITÉ

L'ARTISANAT FAIT SA PUB !

Une nouvelle campagne de communication valorise les métiers de l'artisanat auprès du grand public.

Le FNPCA (Fonds National de Promotion et de Communication de l'Artisanat) a lancé une nouvelle campagne de promotion de l'artisanat. Une façon de célébrer ses 20 ans d'existence !

Quatre films sont ainsi diffusés et mettent en scène la préférence des Français pour les artisans qui sont à la fois créateurs d'emplois, acteurs de la transmission des savoirs, pourvoyeurs de créativité et indispensables au dynamisme des territoires.

Cette campagne s'appuie sur les résultats d'une étude BVA qui a été conduite en octobre 2017 auprès d'un millier de personnes représentatives de la population française.

Il ressort de cette étude que les Français ont une image très positive des artisans. 70 % d'entre eux se sentent proches d'eux, les plombiers, chauffagistes et électriciens arrivant même dans le TOP 10. 81 % font confiance aux artisans, loin devant les grandes surfaces (48 %) et les banquiers (29 %).

D'une manière générale, les artisans sont perçus comme dépositaires d'un savoir-faire, travailleurs et compétents (91 % à 94 % des réponses). Ils sont aussi considérés comme étant à l'écoute de leurs clients et soucieux du travail bien fait (86 %). La vision passéiste de l'artisanat semble s'effacer puisque 74 % de l'échantillon interrogé les voient comme des professionnels créateurs et innovants. Pour être tout à fait honnêtes, il faut aussi préciser

**Les artisans
bénéficient
d'une bonne
image mais
doivent mieux
informer les
jeunes sur les
perspectives
qu'ils peuvent
leur offrir.**

que les scores sont un peu moins brillants en ce qui concerne le respect des délais (51 % de satisfaits) et les prix (58 % considèrent qu'ils ne sont pas abordables).

Au crédit des artisans, il faut porter leur expertise (89 % des personnes interrogées considèrent que l'artisanat permet de recourir à des professionnels experts dans leur domaine) leur utilisation de produits de qualité (81 % estiment que les artisans proposent des produits de qualité supérieure aux grandes surfaces) et leur rôle dans la diffusion des produits locaux (86 % des réponses). À l'heure où la RSE commence à pénétrer les esprits et les usages, l'artisanat est perçu comme un moyen de consommer responsable (76 %).

Enfin, l'étude BVA montre sans ambiguïté que l'artisanat est un secteur perçu comme très important pour l'économie, au niveau local comme national. Ainsi, 93 % des personnes interrogées considèrent que les artisans participent au maintien d'une

économie locale, 88 % ont conscience qu'ils contribuent à la formation des jeunes, 85 % à la création d'entreprise et 84 % à la croissance économique du pays.

Au final, près de 8 Français sur 10 conseilleraient à leur enfant de choisir l'apprentissage pour devenir artisan (ils étaient 62 % en 2013). Mais si les parents sont clairement convaincus, les jeunes de moins de 25 ans le sont un peu moins (53 % voient l'artisanat comme un secteur qui recrute et 52 % comme proposant des carrières attractives et 51 % seraient prêts à envisager d'y travailler). En tout état de cause, le FNPCA note un réel changement de profils et souligne que les reconversions de diplômés de grandes écoles dans le secteur représentent aujourd'hui un quart des créateurs ou repreneurs d'entreprises artisanales !

**3,1
millions**
d'actifs travaillent
dans l'artisanat.



SOCIAL : SPÉCIALE CNAS

→ BOULEVERSEMENTS DANS LE DROIT DU TRAVAIL

C'est sous la présidence du premier vice-président en charge des questions sociales, Albert Quénét que s'est tenue la CNAS avec, cette année, un grand nombre de sujets d'actualité, tous porteurs de grands changements pour les entreprises du bâtiment.

La restructuration des branches en route

Passer de 700 branches à 200, c'est l'objectif du Gouvernement qu'Albert Quénét a rappelé. Il faut dire que nombre de branches couvrent de trop faibles effectifs pour être pertinentes et beaucoup ont une activité conventionnelle très réduite. Cette restructuration s'adresse également aux branches qui ont un champ d'application uniquement régional ou local. C'est le cas du bâtiment qui compte 13 conventions régionales et 27 conventions départementales en plus des 5 conventions collectives nationales.

Des négociations paritaires sont en cours dans le bâtiment pour intégrer, dans les textes nationaux, les dispositions régionales partagées par plusieurs régions et créer des avenants de spécificité pour ce qui concerne les mesures propres à certains territoires. À cette occasion, les conventions collectives nationales feront l'objet d'un nettoyage, avec comme objectif principal de la CAPEB de pouvoir enfin sécuriser la question des indemnités de trajet. Mais sur ce sujet, évidemment, les organisations de salariés auront leur mot à dire !

Travail détaché : la CAPEB entendue

Le Président confédéral a rappelé que la CAPEB a fait un intense lobbying pour que le détachement des travailleurs soit mieux encadré.

Elle a ainsi obtenu un renforcement de l'arsenal législatif français qui a abouti notamment à accroître les sanctions des contrevenants et à responsabiliser les maîtres d'ouvrage.

La mise en place de la carte d'identification professionnelle, qui a fait l'objet d'un point par Dominique Gaspar à l'occasion de cette CNAS, participe de cette volonté de mieux contrôler les travailleurs sur les chantiers.

La CAPEB a longuement bataillé au niveau européen pour déclencher une prise de conscience, ce qu'elle a réussi à faire puisque le mois dernier les ministres européens du travail se sont accordés sur la révision de la directive concernée.

Cette révision prévoit d'instituer le principe « à travail égal salaire égal », que toutes les primes accordées aux travailleurs locaux soient accordées également aux salariés détachés et que la durée du détachement n'excède pas 12 mois. Si le Conseil Européen et la Commission s'accordent sur ces modifications, elles pourront s'appliquer à compter de 2022. Ce délai ne satisfait évidemment pas la CAPEB, même si les propositions de révision vont dans le bon sens.

Parallèlement, la CAPEB continue de travailler à la révision du règlement de coordination de sécurité sociale qui est la source de tous les problèmes puisque c'est lui qui permet le paiement des charges sociales dans le pays d'origine.

La plupart des propositions de la CAPEB sont actuellement reprises dans le rapport du député Guillaume Balas : une durée maximum du détachement de 6 mois, l'obligation d'établir un formulaire d'affiliation au régime de sécurité sociale du salarié détaché, la création d'une plateforme européenne de gestion des cotisations, sont notamment les points retenus par le député.

Déductibilité des charges et problématique des frais professionnels

La CNAS a été l'occasion d'expliquer l'action de la CAPEB auprès des parlementaires dans le cadre du PLFSS qui comporte une disposition qui conduirait à réduire de plusieurs centaines d'euros par an et par ouvrier du bâtiment (400 € pour un ouvrier rémunéré jusqu'à 1,6 Smic) le montant annuel de l'allègement général de cotisations patronales dont les entreprises bénéficient aujourd'hui.



Réforme du droit du travail : le directeur de cabinet de Mme Pénicaud devant les délégués

M. Antoine Foucher, Directeur de Cabinet de Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, est venu devant les délégués de la CNAS présenter le contenu des ordonnances relatives au Code du travail et notamment les dispositions qui concernent les TPE/PME. Il a également abordé la philosophie des réformes à venir concernant la formation professionnelle et l'apprentissage.

→ CHAMBOULEMENTS DANS LA PROTECTION SOCIALE ET LA PRÉVOYANCE

Une nouvelle organisation de la protection sociale des indépendants est actée

Christian Brunet, administrateur du RSI, a rappelé que le projet de loi de financement de la Sécurité sociale acte la disparition du RSI au profit d'une nouvelle structure adossée au régime général à compter du 1^{er} janvier prochain.

Il a ensuite présenté en détails l'évolution prévue des institutions et des missions avant de rappeler

que, globalement, la CAPEB, comme l'U2P, ont salué cette réforme qui prend en considération une grande partie de leurs demandes. En l'occurrence, le cadre de la réforme correspond au périmètre de gestion actuel du RSI et une gestion dédiée est effectivement conservée afin de répondre aux spécificités des indépendants. Surtout, la réforme sera neutre sur le plan financier pour les indépendants (pas de hausse de cotisations et pas de changement au niveau des prestations) et des dispositions spécifiques seront maintenues comme l'existence d'un fonds social, la qualité des actions de prévention, ou la gestion de la retraite complémentaire.

Prévoyance : une négociation compliquée

Albert Quénét a rappelé qu'il est nécessaire de rechercher des solutions aux besoins de financement des régimes de prévoyance du BTP. De ce fait, les partenaires sociaux ont engagé une négociation depuis septembre 2016. L'objectif est à la fois de maintenir l'existence de ces régimes de prévoyance et de préserver les intérêts des entreprises en limitant les hausses de cotisations.

Il faut, pour cela, rechercher toutes les pistes d'économies possibles. Les discussions ne sont pas terminées et devraient se poursuivre pendant le premier trimestre 2018.

→ EN MATIÈRE DE SANTÉ/SÉCURITÉ DES CONTRAINTES EN CHASSENT D'AUTRES

Le compte professionnel de prévention remplace le compte personnel de prévention de la pénibilité

Même si le fameux compte pénibilité ne disparaît pas entièrement puisque les entreprises doivent toujours évaluer les risques professionnels de leurs salariés notamment au sein du Document unique, la CAPEB peut se féliciter d'avoir réussi à convaincre le Gouvernement de changer profondément le dispositif.

Catherine Foucher a souligné que c'est effectivement le cas puisque nous passons d'un système de réparation du risque, avec des cotisations individuelles d'entreprise, à un système de

SOCIAL : SPÉCIALE CNAS

prévention et une mutualisation de son financement par l'ensemble des secteurs d'activités.

En outre, les critères de pénibilité qui n'étaient pas objectifs ont été supprimés pour ne laisser la place qu'à ceux qui peuvent effectivement être mesurés. Ainsi, par exemple, des seuils précis seront fixés par décret pour ce qui concerne l'exposition au bruit. Les 4 facteurs de risque supprimés feront l'objet d'un traitement spécifique extérieur à l'entreprise dans le cadre d'un dispositif de départ anticipé à la retraite.

Poussières d'amiante et de silice : nouvelles contraintes en perspective

Mais Catherine Foucher a fait observer qu'à peine ce lourd dossier est à peu près résolu que l'Europe nous en impose un autre... et pas des moindres ! Dans le but de mieux protéger les travailleurs contre les cancers d'origine professionnelle, la Commission européenne a décidé d'intégrer les poussières de silice cristalline (présente dans de très nombreux matériaux de construction) parmi les agents chimiques dangereux.

Cette décision, si elle était validée, obligerait les entreprises à prendre des mesures de prévention techniques et organisationnelles très lourdes. La CAPEB, notamment au travers d'EBC, est vivement intervenue pour tenter d'éviter cela. La réglementation a également évolué concernant l'amiante puisque les maîtres d'ouvrage ou propriétaires auront désormais (lorsque les textes réglementaires seront parus) l'obligation de faire rechercher la présence d'amiante avant tout travaux susceptibles d'exposer des travailleurs à l'amiante. Pour aider les entreprises à satisfaire leur obligation, la CAPEB participe à l'élaboration de règles de l'art amiante en sous-section 4 (interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante).

→ L'ÉVOLUTION ANNONCÉE DES STATUTS JURIDIQUES SALARIÉ/INDÉPENDANT

Catherine Foucher et Christian Brunet ont évoqué les dangers d'un renouveau trop élargi du travail indépendant. Or, c'est clairement un objectif du Gouvernement que de favoriser l'installation de travailleurs indépendants mais ce développement n'ira pas sans poser de sérieuses questions.

En l'occurrence, une nouvelle forme de travail indépendant se développe dans un système économique de crise où la pénurie d'emplois conduit souvent les populations les moins qualifiées à accepter des conditions d'emplois précaires. Dans ces conditions, cette activité n'est pas créatrice d'emplois. Dans la pratique, il s'agit simplement d'un contournement du salariat. Il génère une concurrence déloyale inacceptable et qui doit être combattue. Quant à créer un statut intermédiaire de « travail indépendant économiquement dépendant » (pour les plateformes numériques du type Uber notamment), la CAPEB considère que ce serait une mauvaise idée, source de dérapages difficiles à contrôler.



FORMATION : SPÉCIALE CNAS

→ VERS UNE RECONFIGURATION DES DISPOSITIFS DE FORMATION

Jean-Christophe Repon, chef de file des questions de formation pour la CAPEB, a présenté les sujets relatifs à la formation avec Catherine Foucher et Corine Postel, administratrices confédérales.

Formation professionnelle : vers une réforme en profondeur

Jean-Christophe Repon a présenté les premières propositions de la CAPEB pour l'artisanat du bâtiment dans le cadre de la réforme de la formation continue. Il s'agit, avant tout, de privilégier l'initiative des entreprises en matière de gestion des compétences et de les accompagner dans leurs projets de développement des compétences. Ceci suppose de stabiliser le fonctionnement des OPCA, de centrer leurs missions sur l'information, le conseil et la gestion de dispositifs qui relèvent des employeurs (comme le plan et la professionnalisation) mais aussi de préserver la mutualisation "asymétrique" en direction des TPE.

Parallèlement, il semble essentiel, puisque l'un des axes de la réforme vise à donner à chacun la liberté de choisir et la capacité de construire son parcours professionnel, de faciliter l'accès des salariés des entreprises du bâtiment à leurs droits individuels. À cet égard, la CAPEB milite notamment pour la suppression des listes de certifications éligibles au CPF, le paysage de ces listes étant devenu complètement illisible.

Apprentissage : prendre en compte les attentes et besoins des jeunes comme des entreprises

Jean-Christophe Repon a exposé les enjeux de la réforme de l'apprentissage et précisé les priorités de la CAPEB dans ce domaine : simplification des aides, recentrage de la taxe sur l'apprentissage, intégration dans la formation des apprentis des compétences indispensables (permis de conduire, prévention des risques, performance énergétique, transition numérique). Il faut aussi que l'apprentissage soit considéré dans l'orientation au même titre que les autres formations, que les contrats d'apprentissage soient sécurisés (accompagnement des entreprises, adaptation des horaires des apprentis) et enfin, que l'accès des entreprises à l'alternance soit simplifié.

Il faut également que les outils dont le secteur s'est doté évoluent. À cet égard, le CCCA-BTP n'a pas attendu cette réforme pour commencer à mettre en œuvre, au niveau du terrain, son plan stratégique « Transform'BTP ».

→ L'IMPACT ÉVIDENT DES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE SUR LES COMPÉTENCES

Au cours de cette CNAS, Jean-Christophe Repon a évoqué l'impact de la transition énergétique et du numérique en termes d'organisation des chantiers et de compétences des équipes. Ces grands enjeux stratégiques induisent de nouvelles activités, des pratiques différentes, et donc des compétences adaptées.

La CAPEB et les principaux acteurs de la filière ont, depuis 2007, sensibilisé les entreprises à la transition énergétique en mettant en place le programme de formation FEE Bat. Il importe aujourd'hui de le reconduire et ce n'est pas chose aisée, le DGEC voulant infléchir considérablement le sens même de ce programme en privilégiant la formation des enseignants plutôt que celle des professionnels. La CAPEB s'emploie à faire évoluer cette position mais, pour l'heure, rien n'est gagné. Par ailleurs, la CAPEB souhaite que la base de compétences réalisée dans le cadre des programmes RAGE et PACTE soient diffusée, et que chaque entreprise puisse continuer à faire le point sur ses propres besoins grâce à un accompagnement personnalisé de la CAPEB (et notamment via le Portail Pack Compétences CAPEB).

Quant au numérique, il envahit peu à peu les entreprises (Internet, objets connectés, logiciels professionnels de devis ou de gestion de chantier, logiciels de CAO/DAO, maquette numérique/BIM...) et impacte clairement les compétences que ce soit au niveau de la gestion de l'entreprise qu'en ce qui concerne la conception et la réalisation des travaux.

Là encore, il est indispensable d'aider les entreprises à faire un point sur leur transformation digitale, à monter en compétences et à favoriser leur accès à une offre de formation répondant réellement à leurs besoins. La CAPEB s'y emploie, notamment dans le cadre du PTNB.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

FORMATION : SPÉCIALE CNAS

→ LES ACTUALITÉS DE LA FORMATION

La CAPEB doit rester leader dans les missions déléguées Constructys et FAFCEA

Le chef de file des questions de formation à la CAPEB a ensuite évoqué les enjeux des missions déléguées Constructys et FAFCEA et souligné combien il est essentiel pour la CAPEB de maintenir sa place de leader et d'amplifier la visibilité de son offre de service au titre de ces missions.

... dans un cadre en pleine mutation puisque la future réforme de la formation professionnelle, initiale et continue, laisse présager des évolutions dans le paritarisme de gestion des outils que sont Constructys et le CCCA, actuellement présidés par Jean-Christophe Repon au nom de la CAPEB. Ce dernier a souligné que la nouvelle convention technique et financière, qui court sur la période 2018/2020, vise à améliorer l'exercice des missions déléguées sur la base des constats

dressés lors de la dernière étude d'évaluation de ces missions. Ainsi, il convient d'orienter davantage l'action vers les entreprises de moins de 11 salariés qui n'ont jamais recours à la formation, de renforcer le rôle de coordination de la région, et d'intensifier les actions d'information sensibilisation.

Les autres points "formation" évoqués en CNAS

La CNAS a par ailleurs été l'occasion d'évoquer les dispositifs de promotion des métiers développés par la CAPEB (Artisans messagers et Concours CMBF) et d'envisager leur avenir.

Un état des lieux a par ailleurs été présenté concernant la rénovation en cours des CAP.

Enfin, Jean-Christophe Repon et Catherine Foucher ont fortement insisté sur le caractère essentiel de l'Ecole des Cadres et plus largement de la formation des élus, formations "sur-mesure" conçues pour répondre à des besoins précis et destinées à accompagner les élus CAPEB dans l'exercice de leurs mandats.

MÉTIERS

→ GILBERT OLIVET A RÉUNI SES CONSEILLERS PROFESSIONNELS LE 17 NOVEMBRE

Le Président et les conseillers de l'UNA Serrurerie Métallerie ont commencé leur réunion par un point d'étape des travaux réalisés au sein du plan de transition numérique du bâtiment d'une part et du groupe de travail numérique de la CAPEB. Au menu de leurs travaux du jour figuraient également les réflexions et propositions du groupe de travail sur la valorisation de la profession dépannage et les moyens à développer pour aider les entreprises concernées à se différencier positivement des sociétés peu scrupuleuses. Le groupe travaille ainsi sur des modèles de devis et de factures, sur un barème dépannage, sur les modalités d'application du droit de rétractation, sur la valorisation du taux réduit de TVA sans oublier la qualification RGE, etc.

Gilbert Olivet a poursuivi sa réunion en analysant les retours des réflexions sur l'évolution des Journées Professionnelles de la Construction 2018 et en commençant à définir les thèmes susceptibles d'être proposés à cette occasion. L'IRIS-ST est ensuite intervenu d'une part au sujet de l'étude métier en cours concernant les serruriers métalliers et d'autre part sur le mémo sécurité relatif au travail en hauteur (échelles, escabeaux et PIRL) qui est disponible sur le site d'IRIS et existe également en application Smartphone.

Ce sont ensuite les questions de formation qui ont été abordées puis les dossiers techniques : les travaux du PACTE, la révision du DTU 32.1 (charpente en acier), la révision et la création de la norme NF EN 1090 (parties 1 à 5), l'étude AQC sur les menuiseries extérieures et enfin les fiches AQC attestations d'essais de fonctionnement.

LE GIE DES CERC TENAIT SON CONSEIL D'ADMINISTRATION MARDI

Cette réunion du Conseil d'administration du groupement d'intérêt économique pilotant les cellules économiques régionales était présidée par Patrick Liébus, Président du GIE. La Directrice du réseau des CERC, Laurence Herbeaux, a fait un point sur l'actualité des Cellules Economiques Régionales de la Construction puis présenté le programme de l'année 2018.

LES CPRIA ONT TENU LEUR RÉUNION ANNUELLE

Le Président Liébus participait jeudi à la réunion nationale annuelle des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles de l'Artisanat. À cette occasion, un bilan de l'activité locale des CPRIA a été présenté. Nous y reviendrons ultérieurement plus en détails.

LE COG S'EST RÉUNI JEUDI

Dans la perspective du prochain Conseil d'administration confédéral, le Conseil d'Orientation et de Gestion du Fonds de Développement du Réseau s'est réuni ce 23 novembre. Il a examiné les demandes d'intervention du Fonds et assuré le suivi des dossiers déjà acceptés.

UN ÉCHANGE AVEC LE SECRÉTAIRE CONFÉDÉRAL DE LA CGT

Le Président Liébus a été sollicité par M. Plechot, Secrétaire confédéral de la CGT pour un entretien au sujet, notamment, des ordonnances réformant le Code du Travail. Cette organisation de salariés, comme chacun sait, continue en effet à combattre certaines dispositions contenues dans ces ordonnances et voulait alerter le Président de la CAPEB à ce sujet.

UN DÉPLACEMENT AVEC JACQUES MÉZARD ET NICOLAS HULOT

Jeudi matin, le Président de la CAPEB a été convié à participer au déplacement des Ministres Jacques Mézard (Cohésion des territoires) et Nicolas Hulot (transition écologique et solidaire) qui ont ainsi présenté à la presse leur feuille de route pour la rénovation énergétique des bâtiments. Ce point presse a été précédé par une table ronde au cours de laquelle Patrick Liébus a pu exprimer les besoins et les attentes des entreprises du bâtiment dans ce domaine. Nous y reviendrons évidemment plus en détails la semaine prochaine.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2017